

Tours, le 30 juin 2020

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale d'Indre et Loire

à

Mesdames les enseignantes du 1^{er} degré
Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
s/c
Mesdames les Inspectrices de circonscription
Messieurs les Inspecteurs de circonscription

1/1

Division des personnels
enseignants

Dossier suivi par
CM Marxuach
T 02 47 60 77 20

Ce.dpe37
@ac-orleans-tours.fr

267 rue Giraudeau
CS 74212
37042 Tours cédex 1

Objet : Appel à candidatures sur postes à exigences particulières

Conformément aux modalités de recrutement des postes à exigences particulières définies dans la note de service Mouvement 2020, je vous informe que les postes à exigences particulières suivant sont vacants et font l'objet d'un appel à candidatures :

- 2 postes fléchés « Langue des Signes française » rattachés à l'école primaire Raspail à Tours.

Vous trouverez la fiche de poste en annexe. Ces postes ne sont pas ouverts aux enseignants exerçant des fonctions similaires.

Un entretien avec une commission de recrutement sera organisé pour les candidats.

Les enseignants désirant faire acte de candidature doivent adresser **un CV et une lettre de motivation par courriel uniquement**, à la Division des Personnels enseignants : ce.dpe37@ac-orleans-tours.fr, pour le **8 juillet 2020** délai de rigueur.

Les convocations à l'entretien seront envoyées aux candidats sur la messagerie professionnelle uniquement. Il appartient à chaque candidat de veiller à relever régulièrement sa messagerie professionnelle et de vérifier la qualité de sa connexion internet.

Pour le Directeur académique des services
de l'Éducation nationale d'Indre-et-Loire,
et par délégation,
la Secrétaire générale,



Alexandra GREVERIE

FLECHAGE DES POSTES DE L'ECOLE PRIMAIRE RASPAIL ACCUEILLANT DES ELEVES SOURDS OU MALENTENDANTS

Priorité aux enseignants souhaitant s'engager dans un dispositif de scolarisation incluant la communication en L.S.F. :

Argumentation

- Tous les enseignants du groupe scolaire sont susceptibles d'inclure des élèves sourds ou malentendants dans leur classe (enfants de la ULIS 2 rattachée à la maternelle ou en scolarisation individuelle).
- Certains parents ont fait le choix du bilinguisme (français oral et LSF).
- Cohérence avec la mise en place du Pôle Académique pour la Scolarisation des jeunes Sourds dans le département
- La communication avec les élèves est un élément favorable à leur inclusion scolaire.

Procédure d'octroi de la priorité

Tout enseignant souhaitant enseigner à l'école primaire Raspail devra rédiger une lettre de motivation et se présenter devant une commission chargée de proposer à Monsieur le Directeur académique des priorités d'accès.

Ces postes sont ouverts à tous les enseignants ayant une qualification en L.S.F. ou s'engageant à suivre la formation L.S.F. organisée localement (indication à faire figurer dans la lettre de motivation). Les enseignants qui sont déjà qualifiés doivent fournir à la division des personnels enseignants une attestation de leur formation.

Contact :

Monsieur Francis DRAGON :

Inspecteur de l'Education nationale de Tours-Centre – ce.ien37tc@ac-orleans-tours.fr

Tél : 02 47 60 77 73